

## Sommaire

### Page 1

#### ✕ **Éditorial**

- *Canicules, incendies, inondations, ouragans... Le désastre climatique s'accélère et s'amplifie. L'action s'impose*

### Page 2

#### ✕ **Dérèglement climatique**

- *Menaces sur les océans*

### Page 3

#### ✕ **Déplacements**

- *Une loi pour répondre à l'urgence climatique*

### Page 4

#### ✕ **Aménagement**

- *SCOT toujours (et c'est tant mieux) !*

#### ✕ **Pollution**

- *Nuisances sonores le long de la RD 19 : Il y a de quoi s'inquiéter...*

### Page 5

#### ✕ **Urbanisme**

- *PARCOLOG : Entrepôt logistique ou centre de distribution et de sécurisation de médicaments ?*

### Page 6

#### ✕ **Dérèglement climatique**

- *S'informer et agir du 13 au 19 octobre 2019*

#### ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19/11/2002)

Directeur de publication : Gilles Lecatre

Rédacteur : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin / ZA des Montatons  
91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

## Éditorial

### **CANICULES, INCENDIES, INONDATIONS, OURAGANS... LE DÉSASTRE CLIMATIQUE S'ACCÉLÈRE ET S'AMPLIFIE. L'ACTION S'IMPOSE.**

Un été 2019 exceptionnel marqué par des vagues de chaleur, la mer de glace en pleine débâcle, des incendies monstrueux, une sécheresse une fois de plus hors norme, un ouragan «Dorian», plus dévastateur que jamais... **Les scientifiques s'inquiètent tous de l'accélération de ces phénomènes, exceptionnels hier, devenus la norme aujourd'hui.**

Le bilan climatologique : En France métropolitaine, l'été 2019 classé au 3ème rang des étés les plus chauds derrière 2003 et 2018 avec en moyenne sur la saison une température supérieure à la normale de 1,7°. **Dans le monde (hors épisode El Niño) les mois de juin et juillet ont été les plus chauds jamais enregistrés sur la planète.** On dépasse de 1,2° les moyennes de l'ère préindustrielle, nous signale l'Organisation Météorologique Mondiale.

**Plus 1,7° pour la France, plus 1,2° pour le monde,** les effets de ces écarts sont considérables car ce sont des écarts à la moyenne et ils se creusent d'année en année.

Pour la France c'est une sécheresse exceptionnelle, des cours d'eau anormalement bas, des arbres comme le chêne qui meurent de soif, des raisins confits sur pied dans les vignes etc.... Dans le monde, de formidables incendies qui embrasent la Sibérie, moins médiatisés, des incendies en Bolivie tout aussi catastrophiques, des nuits très chaudes au pôle Nord (+ de 20°), des coups de chalumeau sur les glaces au Groenland, en Arctique et sur les glaciers en Europe.

C'est un fait : **il faut changer au plus vite nos modes de vie...** et mettre en place la **transition énergétique** et la **résilience** (résistance), question de **survie pour l'humanité.** Il faut revoir nos modes de déplacements, traiter les passoires énergétiques, concevoir des villes avec beaucoup de végétation, d'eau, une architecture favorisant la circulation d'air pour ne pas créer d'îlots de chaleur. C'est conserver et protéger nos espaces naturels et leurs zones humides, les rendre accessibles aux habitants. À Brétigny, l'opération 30 000 arbres, l'extension du parc Clause, la protection du Bois de Beaulieu montrent qu'on commence à prendre la mesure du dérèglement climatique, mais il reste encore beaucoup à faire.

Sortir du «tout automobile» : le projet de Loi sur les Mobilités (LOM) avec un Plan VÉLO prévoit la multiplication par 3 de l'usage du vélo pour atteindre une part de 9% des déplacements en 2024. L'ADEMUB s'investit chaque année : Vélorution, Festivélo, prochainement l'Atelier Vélo Participatif dans le quartier Clause.

Sur les projets d'urbanisme et d'aménagement, l'ADEMUB ne manque pas de donner son avis, comme dans l'enquête publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Cœur d'Essonne (SCOT) ou dans le projet controversé de l'entrepôt logistique Parcolog au Plessis-Pâté.

Soutenir les riverains de la RD19 et de la rue Brossolette qui constatent que les **impacts sonores** vont croissant et deviennent une véritable nuisance.

Animer une **campagne d'informations de nos concitoyens sur le dérèglement climatique** avec du 13 au 19 octobre une semaine d'actions ponctuée par une exposition et animation le dimanche, une soirée ciné-débat le jeudi et, le samedi, la visite du SIRTA (Site Instrumental de Recherche par Télédétection Atmosphérique) à Saclay.

Ce numéro vous donnera un bref aperçu de nos actions, et, nous espérons vous retrouver nombreux à **venir nous rejoindre et participer à notre combat.**

# MENACES SUR LES OCÉANS !

**Les effets du réchauffement climatique sur nos milieux marins et nos côtes sont catastrophiques. Une seule solution : changeons nos modes de production, de déplacements, de chauffage et de consommation.**

Cet été caniculaire a permis à beaucoup d'entre nous de profiter des joies de la mer. Mais il ne faut pas oublier que, d'ici à 2050, les canicules vont être deux fois plus nombreuses. On s'oriente vers des sécheresses plus longues, des événements climatiques extrêmes plus fréquents, tandis que le niveau des océans augmentera de plus en plus.

amplifiant les risques de submersion, notamment à marée haute.

Les petits pays insulaires et les communautés côtières seront les plus exposés mais les gros émetteurs de gaz à effet de serre seront également menacés :

- Une étude de 2015 a montré que sur les 20 villes les plus exposées au risque d'élévation du niveau de la

port de mer, aujourd'hui, la côte est à 40 km. La moitié des 100 000 hectares du Marais poitevin est à moins de 2 mètres d'altitude et pourrait à nouveau être engloutie.

Selon le rapport spécial de l'ONU publié en septembre 2019, la hausse du niveau des océans pourrait à terme entraîner le déclin des réserves de poissons, la multiplication des cyclones et **le déplacement de 280 millions de personnes dans le monde**. Et ce dans l'hypothèse optimiste où le réchauffement climatique serait limité à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Les zones côtières sont les plus peuplées et les plus urbanisées de la planète. Plus de 150 millions de personnes, principalement en Asie, vivent dans des zones situées à moins d'un mètre de l'actuel niveau des mers. Mais le déplacement de populations si importantes, aura à son tour un impact sur les zones d'accueil : en plus de probables troubles sociaux, on peut conjecturer une pression plus forte sur le milieu naturel de destination.

**Que faire ? Cela dépend aussi de nous !**

Pour résister à cette inéluctable montée des eaux, plusieurs possibilités : les brise-lames, l'endiguement, la création de périmètres inconstructibles... Ainsi, les Pays-Bas, en partie situés en-dessous du niveau de la mer, dépensent des milliards d'euros dans la construction de nouvelles digues géantes. Mais cela ne durera qu'un temps et ne résout en rien le problème de fond.

**LA solution ne peut venir que de mesures plus radicales.** Elle passe par la transition énergétique qui doit nous faire sortir le plus rapidement possible de la dépendance aux énergies fossiles, gaz et pétrole.

Cette transition doit coûter que coûte être accélérée. Et cela dépend de chacun d'entre nous dans tous les domaines de notre vie quotidienne.

**C'est sur cette véritable révolution de nos existences que l'ADEMUB mène campagne depuis trois années durant. Rejoignez notre combat contre le dérèglement climatique.**



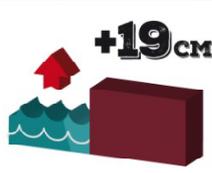
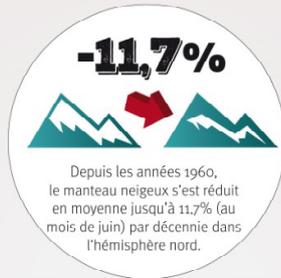
Dans le rapport 2018 du GIEC, l'évolution du niveau moyen de la mer a été réévalué : d'ici à 2100, les scientifiques estiment maintenant que le niveau marin peut monter de +26 à +98 cm, contre +18 à +59 cm dans le précédent rapport paru en 2007. Cela résulte de la combinaison de 2 phénomènes : la fonte accélérée des glaciers et calottes glaciaires et la dilatation des océans, lesquels absorbent 90% de la chaleur induite par le dérèglement climatique. Par ailleurs, l'augmentation du niveau des océans tend à accentuer l'effet de houle (la hauteur des vagues),

mer, 9 sont chinoises. Shanghai est située dans un vaste delta formé par l'embouchure du fleuve Yang Tsé ; la valeur des biens menacés par les inondations devrait atteindre 1 700 milliards de dollars d'ici 2070.

- New-York pourrait subir des crues de 2,25 mètres tous les cinq ans vers le milieu du siècle. Miami sera presque engloutie sous la mer, même avec un réchauffement limité à 2°C.

En France, parmi les villes concernées, citons Bordeaux, Calais ou Dunkerque. Le Marais poitevin a été récemment gagné sur la mer : jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle, Niort était un

Les indicateurs des changements climatiques dans le rouge depuis quelques décennies



Sur la période 1901-2010, le niveau de la mer a augmenté de 19 centimètres.



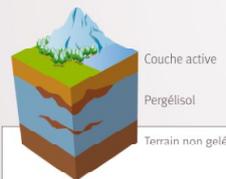
Entre 1993 et 2010, la hausse du niveau des mers était de 3,2mm/an. Le niveau de la mer augmente presque deux fois plus vite depuis 1993, par rapport à la moyenne du siècle dernier (1,7mm/an).

Le phénomène de hausse du niveau des mers est notamment lié à la fonte des glaciers terrestres qui s'écoulent ensuite par les rivières jusque dans la mer (et non à la fonte de la banquise flottante qui ne change pas le niveau de l'eau) :



Source : 5<sup>e</sup> rapport du GIEC, 1<sup>er</sup> groupe de travail, 2013.

Cryosphère et niveau des mers : des chiffres alarmants pour le siècle à venir, si on ne réduit pas nos émissions de gaz à effet de serre



**Le pergélisol, une bombe à retardement ?**

Le pergélisol constitue une immense réserve de carbone organique neutralisée par le gel en sous-sol. Sa fonte aurait pour effet d'augmenter la température de surface et donc d'accélérer encore davantage son réchauffement : ce processus serait alors irréversible sur des échelles de temps humaines. C'est un exemple type d'une boucle de rétroaction positive.

Source : 5<sup>e</sup> rapport du GIEC, 1<sup>er</sup> groupe de travail, 2013.

Source des illustrations page 2 et 3 : Kit pédagogique sur les changements climatiques Document Réseau Action Climat France

**Déplacements**

**UNE LOI POUR RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE**

Alors que les ventes de voitures individuelles ont plus que jamais le vent en poupe et que leur part dans les émissions de gaz à effet de serre ne cesse de croître, la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), en cours d'adoption, va tenter l'indispensable révolution.

Dans un texte plus général dont les mesures prévues privilégient les modes de transports les moins polluants, **alternatifs au tout-automobile** (train, transports collectifs, usages collectifs de la voiture...)\*, une part importante est consacrée au **vélo sous toutes ses déclinaisons**.

Un **PLAN VÉLO** prévoit la multiplication par 3 de l'usage du vélo pour atteindre une part de **9% des déplacements en 2024**. Dotation annoncée : **350 M€ sur 7 ans (50 M€/an)**. Insuffisant, disent les associations. Mais c'est toujours bon à prendre.

Parmi les mesures de ce plan, citons :

- L'assurance d'une **continuité totale** des itinéraires à vélo en tous lieux,
- **Indemnité vélo** de 400 €/an en entreprise (facultative) et de 200 €

dans la fonction publique (obligatoire) à partir de 2020,

- Généralisation de l'**apprentissage du vélo en primaire** (à partir de 2022). Dès 2019, déploiement de



plans de mobilité scolaire pour sécuriser les trajets domicile-école,

- Généralisation du **marquage de sécurité des vélos**. Obligatoire 12 mois après la promulgation de la Loi pour les vélos neufs, 24 mois pour les vélos d'occasion,
  - Emport facilité **des vélos dans les trains et autocars**,
  - **Stationnement** massifié sécurisé dans les gares.
- Etc.

Il restera à mettre tout cela en application à tous les niveaux, dans toutes les collectivités.

**L'ADEMUB, avec toutes les associations d'usagers, sera vigilante. Quand déciderons-nous enfin de sortir du tout-automobile ?**

\* Les transport aériens, très polluants et en forte augmentation, seront taxés, surtout les vols internationaux.

### SCOT TOUJOURS... ET C'EST TANT MIEUX !

L'enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Cœur d'Essonne, dont nous avons parlé dans notre précédent bulletin, a été reportée en raison d'un incident de procédure mineur.



Nous nous réjouissons de ce report qui a permis aux associations environnementales d'affiner leur connaissance de ce volumineux dossier et de transmettre aux élus leurs propositions, en espérant que la prochaine version du SCOT soumise à enquête publique en tiendra compte.

Cependant rien n'est moins sûr : nous approchons d'une phase électorale rendant difficiles de nouveaux arbitrages sur le fond et c'est un paradoxe. Tous les élus ont le changement climatique à la bouche : plus vert que moi, tu meurs ! Malgré cela, **ce document qui est sensé structurer l'avenir de notre agglomération sur les 15 prochaines années, manque, en l'état, d'ambition, et ne traduit pas suffisamment les déclarations d'intention.**

Il manque également de précision sur les objectifs à atteindre, on ne se donne pas les moyens de mesurer l'effort à faire et le chemin parcouru à son terme.

L'urbanisation va se poursuivre à un rythme peu compatible avec la saturation des réseaux de transports

que les usagers constatent. Les moyens réglementaires mis en œuvre pour garantir la préservation des terres agricoles ne sont pas suffisants. Les objectifs en matière d'énergies renouvelables sont faibles. Certains documents préalables comme le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et ENR&R (Énergies Renouvelables et de Récupération) dont dépend le SCOT ne sont pas encore réalisés ou sont en voie de l'être, ce qui pourrait laisser penser qu'ils sont intellectuellement entérinés avant concertation...

Ce projet de SCOT est une bonne décision, les orientations sont honorables, mais les enjeux du dérèglement climatique et la proximité des échéances font qu'il **faudrait à la fois plus d'audace et plus de mesures.**

## Pollution

### NUISANCES SONORES LE LONG DE LA RD 19 : IL Y A DE QUOI S'INQUIÉTER !

L'ADEMUB a été saisie par des habitants de Brétigny, riverains de la Route Départementale 19, au sujet du bruit généré par le trafic routier sur cette voie de grande circulation. Qu'en est-il ?



Ces riverains constatent que depuis quelques mois les impacts sonores vont croissant, au point que ce bruit de fond quasi continu devient une véritable nuisance. Ils s'inquiètent de l'évolution de cette pollution sonore avec la mise en service de la plateforme logistique Amazon.

Notre association a fait le constat visuel que les dispositifs antibruit en place formaient un ensemble disparate :

- Merlons de différentes hauteurs dont la petite taille à certains endroits amène à douter de leur efficacité, notamment au niveau du rond point Général Valérie André où ils sont plus bas que la route
- Absence complète de dispositifs antibruit sur le pont surplombant l'avenue Alphonse Beau de Rochas

En soutien aux riverains brétignolais, l'ADEMUB a initié la signature d'une pétition pour

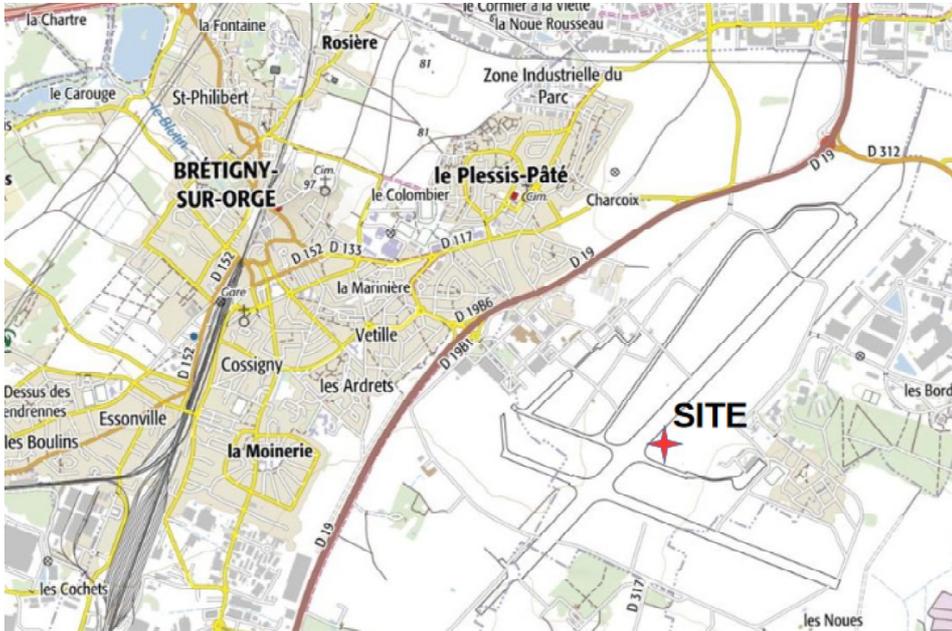
demander l'aménagement ou le réaménagement de dispositifs antibruit adaptés (nouveaux murs acoustiques, revêtement routier adapté...). Cette pétition a recueilli 267 signatures et a été adressée fin juin à M. le Maire de Brétigny, M. le Préfet de l'Essonne, M. le Président du Conseil Départemental de l'Essonne, M. le Président de la SPL AIR 217 (Société Publique Locale AIR 217), M. le Président de CEA (Cœur d'Essonne Agglomération).

Dans la continuité, la même pétition est en cours de signature chez les riverains de la RD19 habitant le Plessis-Pâté. Ceux-ci ayant aussi noté une augmentation du bruit le long de cet axe.

Nous serons vigilants quant aux suites données à ces actions. Il en va de la tranquillité légitime revendiquée par les personnes concernées.

## PARCOLOG : ENTREPÔT LOGISTIQUE OU CENTRE DE DISTRIBUTION ET DE SÉCURISATION DE MÉDICAMENTS ?

Sur la commune du Plessis-Pâté, une extension de la zone de la Tremblaie (ex-Base aérienne 217) a été mise en enquête publique, en août 2018, par une procédure de « mise en compatibilité du PLU par projet ». Pourquoi ?



Plan de situation du projet - extrait carte IGN

Le but est le transfert de 8 ha de terres classés « agricoles » (zone A) en terrain « industriel » (Zone UI). La justification de l'intérêt général est faite en ces termes :

« Le centre de distribution et de sécurisation de produits pharmaceutiques (PARCOLOG) sera mobilisé notamment en cas de situation d'urgence grave liée à la santé humaine. En effet, les activités qui y sont développées sont notamment le service de qualité d'analyse des médicaments comme

les vaccins par exemple, qui s'effectue au sein de cellules composées de salles blanches à température dirigée.

Le centre de distribution et de sécurisation de produits pharmaceutiques (PARCOLOG) va générer la création nette de 450 emplois en équivalent temps plein. Les catégories d'emplois développées sont des postes de techniciens qualifiés (technicien laboratoire, pharmaciens, responsable d'exploitation, chef d'équipe... »

Le PLU est modifié et transfère donc 8 ha de terres agricoles sans compensation réelle.

Le permis de construire et la demande d'autorisation environnementale font l'objet d'une nouvelle enquête publique du 17 décembre 2018 au 25 janvier 2019 pour un projet d'implantation d'un entrepôt logistique (50.000 m<sup>2</sup>, 416 m de long, 72.000 palettes). Les Installations classées pour l'environnement (ICPE) portent sur un entrepôt banal (papier, carton, bois, pneus, polymères...), mais rien dans les documents sur les salles blanches ou les médicaments !

L'ADEMUB s'interroge sur des contenus aussi différents entre les deux projets. Le 7 janvier 2019, le maire et son bureau municipal donnent un avis défavorable au permis en raison de cette incohérence. Puis, la veille de la fin de l'enquête, donnent un avis favorable sur la base de courriers de Parcolog et de ID Logistics qui déclarent être conformes au projet initial avec l'expression « en lien avec la santé ». Le permis est accordé ainsi que l'autorisation d'exploiter.

**Quelle sera donc la vraie nature de cet entrepôt ?** Un entrepôt logistique banalisé, fût-ce pour la commercialisation de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, ou un centre en capacité d'intervenir en cas de crise grave pour la santé ? **Restons vigilants.**



Vue d'artiste du projet

# LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE... C'EST MAINTENANT !

**S'INFORMER ET AGIR...**  
**du 13 au 19 Octobre 2019**

## PROGRAMME

**Dimanche 13 octobre 10h00 à 12h30**

**Espace Rencontres du Marché couvert**

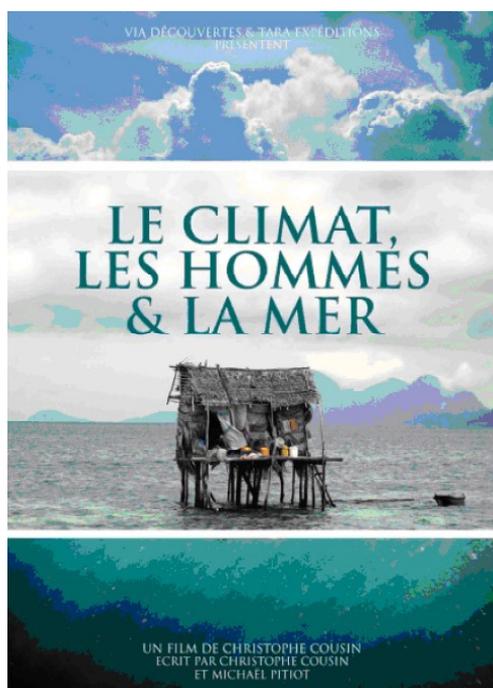
*Exposition, information et animations sur le thème du Dérèglement climatique*

**Lundi 14 au samedi 19 octobre**

**Centre socioculturel Nelson Mandela**

(5 avenue Maryse Bastié à Brétigny)

Exposition : «*Le dérèglement climatique : causes et conséquences*»



**Jeudi 17 octobre 20h30**

**Ciné 220**

*Projection-débat avec le film...*

**« LE CLIMAT, LES HOMMES et LA MER »**

**de Christophe Cousin.**

*Partons à la découverte de ceux qui vivent au rythme des océans et qui sont de véritables sentinelles des bouleversements de la planète*

***Le débat sera animé par un intervenant spécialiste du dérèglement climatique.***

**Samedi 19 octobre**

**Visite à SACLAY du SIRTÀ**

(Site Instrumental de Recherche par  
Téledétection Atmosphérique)

**Inscriptions ouvertes.**

Covoiturage : départ 13h30 de la  
place du Marché couvert.

**C'est une visite exceptionnelle que nous proposons. Nous serons accueillis par une équipe de spécialistes** travaillant sur ce site qui fournit des données sur le climat pour les prévisionnistes.

**Inscriptions, informations au : 06 80 54 38 85 ou 06 21 39 59 82**

[contact@ademub.asso.fr](mailto:contact@ademub.asso.fr)

[www.ademub.asso.fr](http://www.ademub.asso.fr)

---

## BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2020

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple : 15 euros - couple : 22 euros - petit budget : 8 euros - soutien : 35 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

**ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge**  
**Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Courriel :** ..... **Tél :** .....

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2019. Ci-joint ma cotisation de ..... Euros

**(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).**

Pour toute information, consulter le site [www.ademub.asso.fr](http://www.ademub.asso.fr) ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10